

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD3248

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 31

À la fin de l'alinéa 78, après les mots :

« conduite et »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.